

Bulletin d'inscription
Formation professionnelle
« Excellence pro – Renforcement de consultation »

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

- **Durée de la formation : 2 jours en présentiel ou distanciel par zoom selon votre choix (15 et 16 avril 2023)**
- **Tarif : 300 euros les 2 jours pour les anciens d'ISUPNAT**
- **Tarif : 360 euros les 2 jours pour les naturopathes issus d'autres écoles**
- **Conditions d'inscription :** Joindre le chèque au bulletin d'inscription ou effectuer un virement au moment de l'inscription et au plus tard une semaine avant la première séance.
- **Conditions de désistement :**

Aucun remboursement ne sera effectué au-delà du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la date de l'envoi du bulletin d'inscription par le client ou de son inscription.

La demande de rétractation se fait directement par courriel adressé à l'adresse suivante (**isupnatnaturopathie@gmail.com**) ou par courrier adressé à l'adresse suivante (**ISUPNAT 23 rue Daubenton 75005 Paris**), en joignant le formulaire de rétractation disponible sur le site internet ISUPNAT accessible à l'adresse suivante : <https://isupnat-naturopathie.fr/inscriptions/>

En cas de demande de rétractation, tous les règlements effectués seront remboursés par ISUPNAT dans un délai de 14 jours.

En cas de demande expresse de l'apprenant de bénéficier d'une ou plusieurs séances d'initiation avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours et d'exercice postérieur par l'apprenant de son droit de rétractation, celui-ci restera redevable de toutes les sommes correspondantes à la prestation fournie ou les prestations fournies jusqu'à la communication de sa décision de rétractation. En cas de réalisation complète de la totalité de la prestation avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours à la demande expresse de l'apprenant, aucun remboursement ne pourra être réalisé par ISUPNAT.

- Les supports seront envoyés par voie électronique.
- L'attestation d'initiation ainsi que la facture vous seront adressées par mail à l'issue de l'initiation.

Règlement par chèque à l'ordre d'ISUPNAT à envoyer avec le présent bulletin d'inscription